

REGLEMENT du C.M.R.S.

Mise à jour du 15 février 2026

Ce règlement est élaboré de façon à ce que la pratique du modélisme télécommandé dans les installations mises à disposition du CMRS puisse se pratiquer, se développer dans les meilleures conditions de satisfaction , de sécurité et de civisme. A cet effet :

- 1) Chaque membre du club devra respecter les statuts, ce règlement ainsi que la réglementation nationale et FFAM en vigueur concernant la pratique aéromodéliste.
- 2) Les personnes non adhérentes au C.M.R.S. ne seront autorisées à faire évoluer leurs modèles sur les installations du club qu'après accord d'un membre du bureau et sur une durée limitée. Ces personnes devront posséder une licence FFAM de l'année en cours pour être autorisées à voler ainsi qu'être en règle auprès des instances aéronautiques (uas pilote et avion, certificat de pilote). Elles devront avoir pris connaissance des statuts et de ce règlement (disponibles sur le site web du club).
- 3) La pratique des membres mineurs est subordonnée à la présence d'un adulte responsable de l'enfant (parent, tuteur, ami majeur). Les adultes du club ne sont pas considérés comme responsables des mineurs. Ils pourront apporter un soutien technique concernant la pratique du modélisme mais en aucun cas une garantie de sécurité.
- 4) Un moniteur ne peut être tenu pour responsable de la détérioration partielle ou totale du modèle télécommandé d'un élève.
- 5) Les installations mises à la disposition du CMRS actuellement sont :
 - le terrain d'aéromodélisme de Terrefort pour les évolutions en extérieur
 - le gymnase Delessert - Jean Chacun à Saumur, pour les évolutions indoor

Consignes particulières au terrain d'aéromodélisme de Terrefort pour les évolutions en extérieur

- 1) La hauteur maximale d'évolution autorisée est de 400 mètres/sol (notam en cours en 2026) Il est dangereux et déconseillé de survoler les habitations et les bâtiments de l'aérodrome. Dans tous les cas, les vols grandeurs et habités (parachutes, paramoteurs, ULM et avions) sont prioritaires et c'est aux modèles réduits de libérer l'espace.
- 2) Lorsque plusieurs modèles partagent l'espace de vol, il conviendra d'adopter un circuit de vol et les pilotes devront se tenir mutuellement informés des manœuvres à venir (voltige, passage bas...).
- 3) La zone réservée au parking voitures, aux parking avions et aux spectateurs (qui ne doivent pas s'avancer au delà des bancs) devra être respectées. Le survol de cette zone est interdite.
- 4) En l'absence de membre du bureau, les modélistes présents sont tenus de faire respecter les règles d'usage du terrain entre eux mais aussi vis-à-vis des éventuels spectateurs.
- 5) Chaque modéliste devra respecter les règles élémentaires de sécurités liées à l'utilisation des modèles réduits. Lors du démarrage d'un moteur à hélice, il veillera notamment à ce que toutes les personnes se trouvent derrière le modèle (qui sera alors dirigé vers la piste). Il veillera à ce que le modèle soit fermement maintenu. Il est par ailleurs fortement déconseillé de démarrer les avions sur les tables autres que celles prévues pour cela (danger lié à la proximité de l'hélice). Les avions électriques et à essence doivent être équipés d'une sécurité évitant tout démarrage intempestif.
- 6) Tout adhérent présent sur le terrain se doit d'empêcher le vol d'un avion qu'il considère dangereux que cela soit du fait de sa construction mal exécutée, de matériels inadaptés, d'incompatibilité avec les zones de vols soit du fait que le pilote vole dangereusement ou ne maîtrise pas son modèle.
- 7) Respectez les vols de chacun. Ne volez pas en hélicoptère si des avions ou planeurs sont en vol et vice-versa. Ne volez pas en F3A si d'autres avions ou planeurs sont en vol et vice-versa. Pour les planeurs, évitez de rester dans la zone avion à basse altitude si des avions sont en vol.

8) Chaque modéliste qui va effectuer un vol devra suivre la procédure suivante:

- S'assurer que sa fréquence d'émission radio est libre.
- Préparer et démarrer son avion dans la zone prévue à cet effet.
- Se diriger avec son modèle et si possible avec un coach vers la piste d'envol en prévenant les pilotes déjà en vol.
- Le décollage de TOUS LES TYPES de modèles s'effectue sur la piste en herbe créé en 2025 et parallèle à l'ancienne piste en falun.
- Après le décollage, le pilote devra obligatoirement intégrer le point pilotes
- Pour l'atterrissage, il devra indiquer son intention d'atterrir aux autres pilotes
- De retour au parking, il devra libérer sa fréquence

9) Seuls les pilotes et les mécaniciens pourront rester aux abords de la piste pendant les évolutions et regroupés au point pilote indiqué au sol. La présence sur la piste n'est tolérée que pour placer ou enlever le modèle lors des décollages/atterrissages. Il conviendra d'informer les autres pilotes et de s'assurer de leur accord avant de s'engager sur la piste. Respectez les zones de vols ci-dessous. Seuls les pilotes compétiteurs F3A peuvent utiliser la partie en rouge débordant de la zone verte côté aérodrome.



Consignes particulières à l'utilisation du gymnase Delessert-Jean Chacun

Un créneau est réservé au CMRS le lundi de 20h30 à 22h00 de début septembre à fin juin. C'est aux adhérents de se renseigner si la séance a bien lieu. Celle-ci ne peut se faire qu'en présence d'un responsable détenant les clefs.

Seuls les modèles électriques de moins de 800gr sont autorisés. Respectez les vols de chacun en évitant de voler trop nombreux. Hélicoptères et avions ne doivent pas évoluer ensemble. Si nécessaire, on peut utiliser les grandes tentures pour séparer les hélicos et les autres modèles.

Responsables salle :

Christophe Logeais : 06 35 51 58 08 _ Valentin Touvet : 07 82 50 42 97 _ Dominique Lintingre 06 70 62 21 12